

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

de son Ecole Le Catéchisme & les Commandements à la dite Eglise Chabres ce 8^{me} Mars 1899

Jean François Barbey Régent d'Ecole à Lubloz

48^{fr} de fuisse
 le tout en Argent
 Etat Spécifique de la Pension
 de la Régence de Lubloz
 La Commune de Lubloz
 L'Annuellité en Argent 22^{fr} 8^{fr}
 Hopital de la Paroisse
 de St. Saphorin 26^{fr} 12^{fr}
 Je n'ai point de Bois d'ass.
 fuisse, les Eccliers apportent
 en Hiver chacune une Bush de Bois
 pour chauffer la Chambre d'Ecole
 Il peut valoir 12^{fr}
 Les Pères ou Parents des
 Eccliers payent pour chaque enfant
 4 bat par Année le nombre
 de 68 Eccliers fuisse 14^{fr} 8^{fr}
 Le Logement avec terrain 26^{fr}
 Total 100^{fr} 8^{fr}

Les fondations consistent à faire
 tous les jours en Hiver
 deux Eclers Excepté le mardi
 qu'il n'en fait point & le samedi
 Rline En la M en fait une chaque jour
 Il doit lire dans l'église
 de Chabres en Chaire de trois
 Dimanches Un Un
 Dimanche faire reciter les Enfants

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses du Régent d'Aran & de Villette

27
 N. 14.

Aran dont le Régent fait aussi l'école à Villette.

Aran est un Village composé de 19 Maisons, Villette autre Village composé de 11 Maisons, l'un et l'autre font partie de la grande Commune de Villette, dont les Tribunaux siégent à Lully.

Agence des Sections d'Aran, Villette, Crursons, Grand saux, Rière, la dite Commune,

De Lavaux.

Du Lemman.

D'Aran à Villette quart d'heure,
 Montagny 3 Maisons, Chatagny 3 Maisons,
 l'un et l'autre de cinq Minutes.
 Maisons isolées, onze, l'éloignement, vingt-cinq Minutes.

Le Régent est chargé de deux écoles à Aran en Hivers, & une en été; & d'une prière tous les Mécresdis, & tous les jours de l'année d'une école à Villette.

Montagny, Chatagny, Dataly, le Bret, Graboz, Jordillon, les Granges, pland des Chènes, la Grangottaz, les Daillettes, le Chalet, sont du ressort de l'école d'Aran.

Villette quart d'heure.

Montagny, et Chatagny cinq Minutes,

Maisons isolées, vingt, à vingt-cinq Minutes.

Quarante-un à Aran.

à Villette dix.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Grand saux dix Minutes.
Lutry, & Savuis demy heure.*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

De Grand saux, à Lutry, & Savuis quarante minutes, de Savuis, à Lutry, dix minutes.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, la récitation du catéchisme, des Cantiques, & des Psaumes, l'écriture, l'arithmétique, le chant des Psaumes, & l'orthographe.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En été & en hyver soit à Atran, soit à Villette.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Testament, catéchisme, d'observat, les Psaumes, les palettes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Il y a une Rolle, de tous les enfans des deux écoles.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Le Pasteur, avec les préposés des communes, font la visite des écoles deux fois l'année, solennellement. Atran l'école environ 2 heures 1/2; à Villette, environ une heure.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués en trois classes, selon leur force.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Une Députation des Communes, conjointement avec le Pasteur, faisoient une Nominat[i]on, à la suite d'un examen; l'élection (par le Bailli) de Châtillens District d'Oron.

b. D'où est-il?

Jean Claude Manigley.

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

Quarante Sept Ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Six enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Vingt Six ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Aux Tavernes, & Tholaires.
Il n'a pas eu d'autre vocation que celle qu'il exerce.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Les absences sont fréquentes, beaucoup moins cependant en hyver qu'en été.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Un Jardin six toises.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Huitante francs de capital.

b. Quelle en est la valeur?

Les ci devant souverains Bernois avoient donné deux cent quarante francs.

c. Source des revenus.

seu Monsieur Dubrit deux cent francs. Par légation, étant Pasteur à Villette, la Commune de Villette donne annuellement huit francs.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Chaque Ressortissant donne tous les ans Chacun quinze bats, & tous ceux qui viennent s'établir dans les dites communes, payent quatre francs.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

seu Moise Parisod avoit aussi donné huitante francs.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Le Village d'Atran est un petit logement pour le Régent sur le four, ayant besoin de réparations.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une Chambre, pour l'école, très petite en hyver. En été elle se fait dans la chapelle. Pour avoir requis une fenêtre neuve nécessaire à la Chambre de l'école, la Bourgeoisie d'Atran a retranché six francs de gratification qu'elle donnoit annuellement au Régent.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune d'Atran est chargée de la maintenance du logement.

Et Villette fournit une Chambre Chaude, à ses frais pour tenir l'école en hyver, en été elle se fait dans l'église.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle se borne à Ninante trois francs six Sols en argent, outre un Chard de Bois de Sapin dont la voiture coûte au Régent quatre francs.

Ninante francs de Capital.

Des le Devant Souverains de Berne en Capital deux cent quarante francs.

De feu Monsieur Dubrit Pasteur à Villette deux cent francs.

De feu Moïse Parisod huitante francs.

Chaque Ressortissant des dites Communes, donne annuellement quinze batz.

La Régence a été fondée en 1754

Manigley Régent d'Aran & Villette
ce 13 Mars 1799

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Grandvaux a Menagers 69
Chenauv en a - 53
Curson en a - 34

Observés que Grandvaux en a autant & même plus que les deux autres réunis ensemble.

Liberté

Du Samedi 9 Mars 1799 Egalité 29

Rapports de l'Instituteur de la jeunesse des Quart de Grandvaux, Chenauv & Curson, de la Paroisse de Villette, dans le District de Lancy du Canton de Vaud. Relatif de l'église des deux petits bourgs de Villette, du Village d'Aran, de celui de Grandvaux, de la bourgeoisie de Curson, & des maisons isolées de leur ressort.

Nota. Et que je viens de dire reprend toutes ces premières interrogations, si ce n'est à la question a, ayant deux écoles je dois donner réponse sur chacune d'elles séparément.

a. Grandvaux est un Village composé de 60 Ménagers, ayant en outre 4 ou 5 Maisons en granges éparées au dessus du Village, selon l'étendue du chemin, duquel la maintenance est à sa charge, lesquelles en dépendent. Calculé par 29 ménagers.

a. Chenauv, Village composé de 11 Maisons ramassées (quasi toutes les unes aux autres) et quelques petits hameaux en dessus à l'extrémité de 7 à 80 minutes l'une de l'autre l'un de deux maisons, l'autre de trois, l'autre de cinq, et quelques maisons de campagne isolées en dépendant, lesquelles avoisinent le chemin dont la maintenance est à leur charge, en tout 33 Maisons. Les plus éloignées de l'école, le sont de 20 à 25 Min.

+ Nota. Les Quart de Curson est divisé avec ceux de Grandvaux & Chenauv par l'école, art. 1. Je reviens à l'article premier, pour répondre à cette question "où est située l'école de Curson?"

Curson est une bourgeoisie d'un Quart ainsi que les autres, quel qu'il ne soit composé que de deux petits hameaux, dont le plus grand s'appelle la Lix avec qui de cinq Maisons celui qui vient ensuite s'appelle Crétin de deux, le troisième s'appelle Curson qui porte le nom du dit Quart, trois Maisons; ceux-ci envoient leurs Enfants à l'école de Grandvaux qui est à leur portée.

Nota. Les autres sont plus à portée de Chenauv a. Curson de Baulsac, trois ménagers, des Crillettes deux, des Graboz trois, & quelques autres maisons de campagne plus ou moins écartées, les plus éloignées ne le sont qu'à la distance d'environ demi heure de l'école de Chenauv. en tout 24 Ménagers.

b. Il y a actuellement 77 Enfants sur le Rôle de Grandvaux & 43 sur celui de Chenauv qui font 120 Enfants en tout.

Nota. Sur ma charge si on a longtemps que l'on aurait fait la séparation de ces deux Régences si l'on en avait eu la faculté, mais hélas! Chenauv & Curson sont sans ressources pour cela.